

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">2 SAINT-FELIX-DE-LODEZ</p>		<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.</p>	
<p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 13 Vote par procuration : 2</p>	<p><b>Présents :</b> Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR ; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; M. Antonio GODOY ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICARD ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Maghnia MENGUS</p>	
<p><u>Date de la convocation</u> Le 16/04/2024</p>	<p><b>Absents :</b> M. Éric PEROLAT ;</p>	
<p><u>Date d'affichage</u> Le 07/05/2024</p>	<p><b>Absents excusés :</b> Mme Karen MARCON (Procuration à Louisiane DELMAS) ; M. Samuel OLIVIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)</p>	
<p>N° 2024-27</p> <p><u>Objet :</u></p> <p>Plan façade - subvention</p> <p><u>ACTES</u></p>	<p><b>VU</b> le Code général des collectivités territoriales,</p> <p><b>VU</b> la délibération n°2022.09.27.10 relative à l'approbation du règlement Plan Rénovation façades à l'échelle de la Communauté de communes du Clermontais,</p> <p><b>VU</b> l'arrêté n°2019-I-1658 portant fixation des compétences de la Communauté de communes du Clermontais, au rang desquelles figure la politique du logement et du cadre de vie.</p> <p><b>VU</b> la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 Septembre 2022 dans laquelle il a souhaité encourager la rénovation des façades dédiées à l'habitat et appartenant à des propriétaires privés au moyen d'une opération « rénovation de façades » subventionnée pour partie par la Communauté de communes et les communes concernées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.</p> <p><b>CONSIDERANT</b> que deux nouveaux dossiers de demande de subvention ont été déposés. Conformément au règlement du Plan rénovation façades, ces dossiers ont été examinés par la Commission Développement Territorial du 23 avril 2024.</p> <p>Monsieur le Maire indique que les demandes concernent le 22 et le 22 bis Avenue Cardinal de Fleury. La participation de la communauté des communes est de 4000€ et il est demandé à la commune de participer à hauteur de 997.15€.</p>	

## LE CONSEIL MUNICIPAL

ID : 034-213402548-20240425-202427-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'attribution de la subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,  
le 25 avril 2024.

Le secrétaire de séance  
Louisiane DELMAS

Le Maire,  
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
  - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)